

CRÉDITS ECTS 2		VOLUMEHoraire 24 h	
PRÉREQUIS <i>Aucun</i>		CO-REQUIS <i>Aucun</i>	
IMPLANTATION Département économique de Namur	DIRECTEUR DE DÉPARTEMENT DU DOMAINE Benoît Dujardin	RESPONSABLE DE L'UE Barbara LAURENT	ENSEIGNANTS INTERVENANTS Barbara LAURENT

PROGRAMME D'ÉTUDES

Programme	Bloc	Caractère
IE-Droit	3	Obligatoire

Partie 1 Contribution de l'UE au profil d'enseignement du programme et acquis d'apprentissage spécifiques (AAS) sanctionnés par l'évaluation
CONTEXTUALISATION

L'unité d'enseignement fait partie du programme, B3.

Elle contribue au profil d'enseignement de Bachelier en Droit en développant plus particulièrement les acquis d'apprentissage terminaux suivants :

S'insérer dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution

- Adopter une attitude éthique et respecter les règles déontologiques

Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres au bachelier en droit

- Démontrer d'une maîtrise des concepts de la sphère socio-économie, du fonctionnement de l'Entreprise et intégrer la responsabilité sociétale de celle-ci.
- Rédiger, et contrôler tout document ou courrier relatif aux opérations journalières de l'entreprise

Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique

- Chercher et développer des solutions argumentées les mieux appropriées en droit et/ou en gestion

ACQUIS D'APPRENTISSAGE SPÉCIFIQUES (AAS)

Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable :

- d'enregistrer des écritures comptables propres au notariat
- de connaître le déroulement juridique et les formalités d'un acte
- de connaître la réglementation pour l'organisation et le contrôle de la comptabilité notariales
- de connaître l'utilisation des comptes tiers, des comptes rubriqués et comptes étude
- de comptabiliser des droits d'enregistrement et comptabilisation des formalités hypothécaires
- de connaître les contraintes au niveau des Financement/crédits
- des obligations de délivrance
- de la Facturation entre confrères
- d'établir et de vérifier l'état mensuel + du solde disponible
- de faire le calcul transfert compte tiers/études
- d'analyser les clients rubriqués, créditeurs, débiteurs
- de comprendre le règlement pour le contrôle de comptabilité
- d'établir et d'analyser quelques ratios

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Document annexe à la fiche UE accessible via un lien explicitant en quoi le programme d'études s'inscrit dans une politique de développement durable. Une ou plusieurs UE spécifique(s) pourraient être ciblée(s) dans cette annexe.

Partie 2 Description de l'unité d'enseignement
OBJECTIFS

L'UE Comptabilité notariale vise à donner à l'étudiant de bloc 3 les bases nécessaires pour tenir et contrôler la comptabilité spécifique d'une étude notariale. Elle s'appuie sur les acquis généraux de comptabilité (partie double, journaux, grand livre, balances) pour les prolonger vers les particularités du notariat : la minute, le dépôt au rang des minutes, le répertoire, le droit d'écriture et l'enregistrement des actes. L'étudiant apprend également à situer ces pratiques dans leur cadre légal et réglementaire (arrêtés royaux et ministériels, loi de Ventôse) et à construire un plan financier d'une étude (recettes, investissements, charges, disponible minimum, trésorerie).

Une attention particulière est portée aux mécanismes propres au métier tels que les honoraires tarifés, la rétrocession d'honoraires entre confrères, les comptes clients rubriqués, les provisions pour enregistrement et hypothèques, et les déclarations de TVA.

CONTENU

Introduction

Chapitre 1 : Terminologie

- Section 1 : Rappel de la terminologie utilisée en comptabilité
- Principe de la partie double
- Principe de continuité (en personne physique ou société)
- Caractère irréversible de la comptabilité
- Les journaux
- Le grand livre
- Balance des comptes généraux/client/fournisseurs
- Section 2 : Terminologie spécifique au notariat
- La minute
- Typologie des copies
- Le dépôt au rang des minutes
- Le répertoire
- Le droit d'écriture
- Enregistrement des actes
- L'expéditionnaire

Chapitre 2 : Analyse des textes légaux

- 2.1 Arrêté ministériel du 17/12/1998 déterminant les documents comptables à tenir par les notaires
- 2.2 Divers articles extraits de la loi de Ventôse
- 2.3 Arrêté royal du 29/12/1999 déterminant le mode de calcul de la contribution des sociétés professionnelles de notaires au fonds notarial
- 2.4 Arrêté royal du 10/01/2002 : les contrôles
- 2.5 Arrêté royal du 8/03/2003 : Règlement du 9/10/2011 portant sur l'organisation de la comptabilité ; règlement du 29/01/2002 portant sur l'organisation des contrôles ; interprétation des articles 3 et 14 du règlement du 8/10/2001 portant sur les frais d'actes et directive relatives à la comptabilité notariale du 31/01/2012

Chapitre 3 : Plan financier

- 3.1 Recettes
- 3.2 Investissements
- 3.3 Charges
- 3.4 Disponible minimum
- 3.5 Formalités préalable à une acte
- 3.6 Compte de résultat prévisionnel
- 3.7 Tableau de trésorerie
- 3.8 Les rations

Chapitre 4 : Particularités de la comptabilité notariale

- 4.1 provisions pour actes
- 4.2 Honoraires tarifés (barème)
- 4.3 Honoraires complémentaires
- 4.4 Rétrocession d'honoraires (facturation confrère)
- 4.5 Disponible
- 4.6 Comptes clients/rubriqués

- 4.7 Plan comptable
- 4.8 Comptabilisation de base
- 4.9 Provision pour enregistrement et hypothèques
- 4.10 Comptabilisation de l'intervention du fonds notarial
- 4.11 Débours
- 4.12 Tenue des facturiers d'entrée et de sortie
- 4.13 Déclaration et dépôt TVA

Chapitre 5 : exercices pratiques : cheminement d'un acte

SOURCES ET RÉFÉRENCES

- Sources et références : Le portail e-notariat.be
- Sources et références : Le livre de Henri-Paul Coppens "Comptabilité notariale : analyse pragmatique" Edition Larcier

SUPPORTS DE COURS

Activité d'apprentissage	Support
ADRN3007 — Comptabilité notariale	Powerpoint disponible sur le portail ; documents annexes disponible sur le portail

Partie 3 Méthodologie mise en œuvre et éventuel découpage de l'UE

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE (AA) AU REGARD DE LEUR STATUT

Activité d'apprentissage	Heures	Langue d'enseignement	Langue d'évaluation
ADRN3007 — Comptabilité notariale	24 h	Français	Français

MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

Activité d'apprentissage	Méthodes d'enseignement et d'apprentissage
ADRN3007 — Comptabilité notariale	Le cours est divisé entre de la théorie et des exercices. La théorie sera vue lors des séances asynchrones et les exercices en présentiels

DÉTERMINATION DE LA COHÉRENCE PÉDAGOGIQUE EN CAS DE REGROUPEMENT D'AA FAISANT L'OBJET D'UNE ÉVALUATION DISTINCTE

Sans objet : cette unité d'enseignement ne compte qu'une seule activité d'apprentissage.

Partie 4 Évaluation de l'unité d'enseignement

STRUCTURE DU DISPOSITIF GÉNÉRAL D'ÉVALUATION (EN LIEN AVEC LE PROGRAMME D'ÉTUDES)

Évaluation intégrée : non.

MÉTHODOLOGIE DE CONSTRUCTION DE LA NOTE FINALE DE L'UE

L'UE ne comporte qu'une seule activité d'apprentissage « Comptabilité notariale » dont la note constitue donc l'intégralité de la note finale de l'UE (pondération de 100% au sein de l'UE). Cette note est établie sur la base d'un examen écrit portant sur la théorie et les exercices pratiques, pondéré à 100%, tant en première session (septembre-janvier) qu'en seconde session. La présence au cours est en outre obligatoire dans le cadre de l'accréditation en comptabilité notariale, ce qui constitue une condition particulière à respecter indépendamment de la note obtenue à l'examen. Cette organisation en une seule activité, sans champ d'évaluation intégrée puisqu'il n'y a qu'une seule activité, aboutit à une note d'UE qui pèse pour 40 dans la pondération du jury, pour 2 crédits ECTS.

LA PONDÉRATION DE L'ÉVALUATION DE L'UE À DES FINS DE DÉLIBÉRATION LORS DU CALCUL DE LA MOYENNE

Au sein du programme d'études, lors du calcul de la moyenne, la pondération de l'évaluation de l'unité d'enseignement est effectuée sur base des crédits affectés à cette unité d'enseignement et évalués

MODALITÉS D'ÉVALUATION PAR ACTIVITÉ D'APPRENTISSAGE

Activité d'apprentissage	Modalités d'évaluation
ADRN3007 — Comptabilité notariale	Septembre - Janvier : Examen écrit 100%, pondération : 100% Deuxième session : Examen écrit 100%, pondération : 100% <i>Examen écrit 100% portant sur la compréhension de la comptabilité notariale (théorie et exercices pratiques). La présence à ce cours est obligatoire dans le cadre de l'accréditation en comptabilité notariale.</i>

MODALITÉS CONCRÈTES D'ÉVALUATION

Une mention sur la fiche informera les étudiants du fait que les précisions sur les épreuves seront disponibles sur Moodle au plus tard 6 semaines avant l'évaluation.